Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20251217-DELIB35_2025-DE

Date de convocation : le 05 décembre 2025
Date de publication : le 09 janvier 2026

Délib 35-2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. du PONTAVICE Stéphane, Maire.

Nombre de membres en exercice : Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : M. du PONTAVICE Stéphane ; Mme LE BORGNE-DAVID Anne ; M. COMMANDEUR Peter ; Mme COUZIC Jessica ; Mme LE VERDIER Charlotte ; Mme Charlotte DEPAEPE **Excusé** : M. LASSERRE Christian ; M. FOUCARD Kévin **Secrétaire de séance** : Mme LE BORGNE-DAVID Anne M. LASSERRE Christian a donné pouvoir à M. COMMANDEUR Peter

TARIFS CAMPING

Pour rappel, le camping est ouvert du 1er mai au 31 octobre.
Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

CAMPING	**EMPLACEMENTS**	**TARIF / JOUR**
	Véhicule 2-3 roues motorisé	3 €
	Automobile	3 €
	Tente	3 €
	Caravane	4 €
	Camping-car	5 €
	Roulotte	4 €
	CAMPING	**TARIF / JOUR**
	Personne	3 €
	Enfant – de 5 ans	Gratuit
	Branchement électrique	4 €
	Prêt prise adaptateur	0,20 €
	Accès douche visiteur	3 €
	Animaux	3 €
	Lave-linge	4 € par utilisation

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la proposition.

Fait et délibéré à Ste Brigitte, le 17 décembre 2025.

Le Maire, M. Stéphane Du PONTAVICE

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)